

Fiche informative pour les patientes et les patients au sujet du cannabis médical

Votre médecin souhaite vous informer à l'aide de cette **Fiche informative**. Vous apprendrez ici :

- la marche à suivre pour que votre médecin puisse vous prescrire un traitement à base de cannabis médical,
- si ce traitement est pris en charge par la caisse d'assurance-maladie,
- quels effets secondaires peuvent survenir et
- comment agissent les préparations à base de cannabis, voir également la vidéo de [Fundación Canna](https://www.youtube.com/watch?v=a3H9YWiXw1Y) : <https://www.youtube.com/watch?v=a3H9YWiXw1Y>

1. Procédure d'autorisation

Votre médecin doit obtenir une autorisation auprès de l'Office fédéral de la santé publique qui soit adaptée à vous et à votre problème de santé. Après 12 mois, il doit informer l'OFSP sur le déroulement de la thérapie afin de recevoir une autorisation pour poursuivre le traitement. Vous devez signer la demande, témoignant ainsi de votre accord pour ce traitement à base de cannabis et du fait que vous avez bien reçu toutes les informations concernant ses effets et effets secondaires. Un traitement à base de cannabis médical s'envisage presque uniquement dans le cas où d'autres options thérapeutiques ont échoué.

2. Prise en charge financière pour les préparations à base de cannabis médical

Même avec une autorisation de l'OFSP, votre caisse d'assurance-maladie ne prendra sûrement PAS en charge les frais si vous êtes couverte ou couvert par l'assurance de base. Il est conseillé que votre médecin dépose une demande de prise en charge financière auprès du médecin-conseil de votre caisse d'assurance-maladie. Ceci doit également être fait si vous avez une assurance complémentaire. Votre médecin peut faire une évaluation des frais journaliers, qui peuvent s'avérer considérables.

3. Effets secondaires possibles

(Apparition surtout au début du traitement et souvent temporaires ; la réduction du dosage suffit généralement à les faire disparaître)

- Étourdissement, vertiges, sécheresse buccale, nausées, céphalées, tachycardie, augmentation de l'appétit, perceptions sensorielles accrues, vision trouble, hausse ou baisse de motivation, aptitude à la conduite limitée.
- Le risque d'apparition d'une dépendance au cannabis médical dans le contexte d'une application médicalement justifiée et encadrée est quasi nul.
- Le cannabis médical ne doit pas être utilisé en cas de grossesse ou d'allaitement.
- Le traitement à base de cannabis médical peut entraîner le dépassement du taux autorisé de THC dans le sang pour la circulation routière (1,5 microgramme de THC par litre de sang) ou dans les urines (test rapide **positif**). La personne est alors inapte à la conduite.

4. La plante de cannabis (*Cannabis sativa*)

- Le cannabis regroupe environ 500 composants, dont plus de 100 phytocannabinoïdes. Ceux-ci comprennent le THC (tétrahydrocannabinol) qui est enivrant et le CBD (cannabidiol) qui n'est pas enivrant, qui sont les mieux étudiés.
- La proportion de THC et de CBD est différente selon la variété de plante cultivée (chénotypes). Le rapport de concentration des phytocannabinoïdes prélevés a apparemment une influence sur l'effet (appelé « effet entourage »). Il semble ainsi que le CBD soit capable d'atténuer les effets secondaires psychiques du THC.
- Le THC et le CBD agissent, comme certainement tous les phytocannabinoïdes, en des endroits bien précis du corps humain, que l'on appelle récepteurs.

5. Où et comment le cannabis agit-il chez l'être humain ?

- L'être humain dispose naturellement d'un « système endocannabinoïde ».
- Il se compose
 - de cannabinoïdes propres (endocannabinoïdes, ligands, « fiches » ; on a identifié jusqu'à présent l'anandamide, le 2-arachidonoylglycérol, l'éther de noladine et la virodhamine)
 - et de récepteurs (récepteurs cannabinoïdes, « prises » ; on a identifié jusqu'à présent le CB1 et le CB2) :
 - les récepteurs CB1 se situent surtout dans le cerveau (cervelet, régions du cerveau qui agissent sur les mouvements et la tension du corps) ;
 - les récepteurs CB2 se situent surtout sur les cellules du système immunitaire qui agissent contre les cellules infectieuses et tumorales.
- Comme tous les récepteurs, les récepteurs du système endocannabinoïde sont soit stimulés (effet agoniste) soit bloqués (effet antagoniste) par des transmetteurs.
- Le rôle fonctionnel du système endocannabinoïde est jusqu'à présent peu connu. La répartition des récepteurs suppose de nombreuses fonctions possibles :
 - Les régions du cerveau dans lesquelles on retrouve principalement le récepteur CB1 jouent un rôle important dans la régulation de la mémoire et des mouvements. Il semblerait donc que les endocannabinoïdes aient une influence sur les processus d'apprentissage et de mouvements.
 - On suppose aussi que les récepteurs CB2 jouent un rôle important dans la régulation du système immunitaire.
- La présence de récepteurs permet à la médecine de rechercher ou de développer des transmetteurs ciblés afin de pouvoir intervenir sur des processus de régulation perturbés (exemple connu des bêtabloquants en cas de rythme cardiaque élevé ou d'hypertension).
- Les connaissances sont encore trop limitées pour établir quel mélange de composants du cannabis agit de manière optimale. Il faudra probablement essayer différentes préparations avant qu'il n'en existe qui soient spécifiquement adaptées aux diverses indications.
- Lien vers la fiche informative en cas de prise de Sativex : <https://compendium.ch/mpro/mnr/24719/html/fr>